

CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS D'EXÉCUTION DU PROJET URBAIN PARTENARIAL « CHEMIN DE DESSOUS LES MURS » CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX ET LA COMMUNE DE CESSY

Une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), relative à un projet immobilier situé chemin de Dessous les Murs à Cessy, a été signée entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la société AQUARELLE le 07 avril 2021. Le président de la Communauté d'agglomération a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 25 mars 2021. Un avenant n°1 a été signé le 09 juillet 2021 et le président a été autorisé à signer par délibération du 08 juillet 2021.

Une seconde convention relative aux modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial « chemin de Dessous les Murs » a été conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la commune de Cessy. Le maire de la commune de Cessy a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil municipal du 11 septembre 2023. Le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 29 novembre 2023.

Ces conventions sont consultables au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et en mairie de Cessy aux jours et heures habituels d'ouverture.